

TGP/5: Section 7/2 Draft 5

**ORIGINAL**: anglais **DATE**: 10 janvier 2008

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES GENEVA

#### **PROJET**

#### Document connexe

à

l'Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales (document TG/1/3)

#### **DOCUMENT TGP/5**

### "EXPÉRIENCE ET COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DHS"

#### Section 7 : Rapport UPOV intérimaire d'examen technique

### adopté par le Comité technique le 6 octobre 1989 Annexe du document TC/XXV/12, page 5

Document établi par le Bureau de l'Union

aux fins d'examen par le

Comité technique à sa quarante-quatrième session qui se tiendra à Genève du 7 au 9 avril 2008

Comité administratif et juridique à sa cinquante-septième session qui se tiendra à Genève, le 10 avril 2008

#### Note concernant la version du projet

Sauf indication contraire:

Le texte **barré** indique des parties supprimées au texte actuellement adopté, proposées par le Comité administratif et juridique (CAJ) sur la base de tous les commentaires formulés par le Comité technique (TC), les Groupes de travail techniques (TWPs) et le CAJ en 2007

Le texte <u>souligné</u> indique des parties ajoutées au texte actuellement adopté, proposées par le CAJ sur la base de tous les commentaires formulés par le TC, les TWP et le CAJ en 2007

## TGP/5 : Section 7/2 Draft 5 page 2

### TC/XXV/12

## Annexe, page 5

## RAPPORT UPOV INTÉRIMAIRE D'EXAMEN TECHNIQUE

1.	Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen	
2.	Service requérant	
3.	Numéro de référence du service requérant	
4.	Référence de l'obtenteur	
5.	Date de la demande dans l'état au sein du membre de l'Union requérant	
6.	Demandeur (nom et adresse)	
7.	Mandataire (nom et adresse) (le cas échéant)	
8.	Nom botanique du taxon	
9.	Nom commun du taxon	
[nou	veau] Code UPOV	
10.	Dénomination variétale	
11.	Obtentor La personne qui a créé ou découvert et mis au point la variété (nom et adresse) (s'il ne s'agit pas du demandeur)	
12.	Service qui a effectué l'examen établi le rapport d'examen	
13.	Station(s) et lieu(x) d'examen	
14.	Période d'examen	
15.	Date et lieu de publication du document	
16.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRA	L
	a) Aucun matériel végétal reçu [	<b>⇒</b>
	b) Conditions requises pour le matériel végétal non respectées [	<b>→</b>
	c) Les essais ont échoué, observations: [	
		veuillez ajouter une annexe au besoin)
17.	RÉSULTATS DE L'EXAMEN	
	a) Pas d'observations [	1
	b) Observations [	]
18.	Le rapport final d'examen sera transmis le (date approximative)	(veuillez ajouter une annexe au besoin)
19.	Note: Le rapport intérimaire ci-dessus ne préjuge pas du rapport final	
20.	Signature	
		[Fin de la section 7]

Modification proposée par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) à sa réunion tenue le 8 janvier 2008, conformément à la modification apportée au document TGP/5 : section 6, point 12.